

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **7 août 2023** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé avec les conseillers suivants présents :

Kirk Feeny
Tanya Clarke
Marc Bakos
Elgin Mac Farlane
Laurie Ann Prévost
Ralph Duncan

Adam Antonopoulos, directeur général et secrétaire-trésorier a enregistré le compte rendu de la réunion.

- 23-08-01** 1. **OUVERTURE DE LA REUNION**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke
- Que l'assemblée ordinaire soit ouverte à 20h02.
- ADOPTÉE**
- 23-08-02** 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE**
- 23-08-03** 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À JUILLET 2023**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
- Que la version française du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 3 juillet 2023 soit adoptée telle que présentée.
- ADOPTÉE**
- 23-08-04** **PROPOSÉ PAR** : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane
- Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 3 juillet 2023 soit adoptée telle que présentée.
- ADOPTÉE**
- 23-08-05** 4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE TENUE LE 3 AOÛT 2023**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny
- Que la version française du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 3 août 2023 soit adoptée telle que présentée.
- ADOPTÉE**

23-08-06

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 3 août 2023 soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE

5. **URBANISME**

Le conseil a pris connaissance du rapport d'inspection municipale du mois de juillet 2023 tel que déposé par l'inspecteur lors de la réunion du caucus du 3 août 2023.

5.1 **DEMANDE CITOYENNE – ACHAT LOT 5 267 800**

ATTENDU QUE la Municipalité a été approchée par un citoyen intéressé à acheter le lot 5 267 800 qui est rattaché à sa propriété;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucun usage pour cette Propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke doit mandater les personnes autorisées à signer la transaction de vente avec le notaire ;

23-08-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil n'a aucune objection à la vente du lot 5 267 800 si le citoyen accepte les conditions suivantes; 1. Le prix de vente sera de 2 300,00 \$, ce qui représente la moitié de l'évaluation actuelle. 2. L'acheteur est responsable de toutes les autres dépenses liées à la vente, y compris les frais de notaire. Que ce Conseil mandate le maire, M. Mark Wallace, et le directeur général, M. Antonopoulos pour signer la vente de la transaction.

ADOPTÉE

5.2 **DEMANDE CITOYENNE – ACHAT LOT 5 267 847**

ATTENDU QUE la Municipalité a été approchée par un citoyen intéressé à acheter le lot 5 267 847 qui est rattaché à sa propriété;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucun usage pour cette propriété;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke doit mandater les personnes autorisées à signer la transaction de vente avec le notaire;

23-08-08

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil n'a aucune objection à la vente du lot 5 267 847 si le citoyen accepte les conditions suivantes; 1. Le prix de vente sera de 5 450,00 \$, ce qui représente la moitié de l'évaluation actuelle. 2. L'acheteur est responsable de toutes les autres

dépenses liées à la vente, y compris les frais de notaire. Que ce Conseil mandate le maire, M. Mark Wallace, et le directeur général, M. Antonopoulos pour signer la vente de la transaction.

ADOPTÉE

5.3 DEMANDE DU CITOYEN – LOT DE TRAVAUX DE FOSSÉ 5 692 704

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 692 704 a demandé de remplir le fossé situé sur sa propriété à ses frais en utilisant un système de drainage adéquat (tuiles/tuyau) ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la même demande par d'autres citoyens par des propriétés voisines et ont refusé la demande ;

23-08-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le conseil refuse la demande du citoyen de remplir le fossé sur le lot 5 692 704 avec un système de tuiles/tuyau. Le conseil n'a pas d'objection cependant si le citoyen désire modifier la pente du fossé pour le rendre plus facilement accessible pour couper le gazon. Le citoyen doit informer la municipalité s'il entend modifier le fossé et faire inspecter les travaux une fois les travaux terminés pour approbation.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend connaissance du rapport du superviseur de la voirie pour juin 2023 tel que déposé lors de la réunion du caucus du 3 août 2023.

6.1 – RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES CDHM-22023151A0 – PAVAGE DU CHEMIN RIDGE

23-08-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le Conseil accepte la soumission soumise par Sintra Inc pour le pavage d'environ 3000 mètres du Ridge Road projet (CDHM-22023151A0) au montant de 667 327.95\$ (taxes incluses), tel qu'approuvé par la firme d'ingénierie EXP, s'assurant que le le devis répond à toutes les exigences telles que détaillées dans les plans approuvés publiés sur le site SEAO.

ADOPTÉE

6.2 – RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE PRIX HOT BOX

23-08-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que le Conseil accepte la Soumission soumise par Insta-Mix pour l'achat d'une boîte chauffante pour réfection de voirie au montant de 46 500,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

6.3 OFFRES DE SABLE

23-08-12

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane

APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la Municipalité de Hinchinbrooke achète de l'abrasif pour la saison d'hiver 2023-2024 au montant de 18,00 \$ la tonne métrique plus taxes de Caza & Frère Inc.

ADOPTÉE

7. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

7.1 POMPIERS

Rien à signaler

7.1.1 RÈGLEMENT 459 ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIESERVICES ELGIN

23-08-13

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos

APPUYÉ PAR : Conseiller Clarke

ET RÉSOLU

Que le règlement 459 concernant l'entente intermunicipale pour les services d'incendie offerts à la municipalité d'Elgin soit adopté. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

7.1.2 APPROBATION DU PROGRAMME DE LA 11E ANNÉE

23-08-14

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le Conseil reconnaisse et approuve le rapport de l'année 11 du Hinchinbrooke Volunteer Fire Brigade.

ADOPTÉE

7.2 ARÈNA

Rien à signaler

7.3 LOISIRS (LOISIRS)

Rien à signaler

8. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a passé en revue la liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2023.

8.1 HEURES SUPPLÉMENTAIRES – INFOTECH

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus que 3,5 heures restantes de ses 26 heures originales;

ATTENDU QUE la municipalité exigera des heures supplémentaires pour formation complémentaire et questions ;

ATTENDU QUE ces heures sont non expirables;

23-08-15

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le conseil approuve l'achat de 14 heures supplémentaires d'Infotech au montant de 1265,00 \$ (taxes en sus).

8.2 INSTALLATION MACHINE À CARTE DE DÉBIT – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas présentement de débit machine à cartes;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des demandes de plusieurs citoyens d'avoir une machine à cartes de débit ;

23-08-16

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil approuve l'achat et l'installation d'une machine à carte de débit CIBC a l'hôtel de ville pour accepter les paiements des citoyens. Le cout pour la machine est 630,00 \$ avec des frais de 0,05 cent par transaction.

ADOPTÉE

8.3 PAIEMENTS EN LIGNE – INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité n'a que la caisse Desjardins et CIBC en tant qu'institutions financières acceptées pour les paiements en ligne ;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des demandes de les citoyens à ajouter d'autres institutions financières pour les paiements en ligne ;

23-08-17

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil approuve l'ajout des institutions financières suivantes pour les paiements en ligne; Banque Royale du Canada, Banque Laurentienne, BMO, Banque Scotia, Banque TD et Banque Nationale.

ADOPTÉE

8.4 ÉTANCHÉITÉ DES CHAUSSÉES DE STATIONNEMENT

Le conseil a déposé ce point pour le réunion régulière en septembre et a demandé des estimations supplémentaires à d'autres fournisseurs.

9. **FACTURES À APPROUVER**

23-08-18

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que les comptes à payer pour la période du 4 juillet 2023 au 7 août 2023 au montant de 171 321,76\$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante des présents procès-verbaux.

ADOPTÉE

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de questions de la salle, cette période a été clôturée.

11. **AJOURNEMENT**

23-08-19

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les affaires de l'assemblée étant dûment complétées, l'assemblée soit ajournée à 20 h 25

ADOPTÉE

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général Secrétaire
Trésorier